N° 35. Jeudi 10 Février 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 9 février.*

Nous lisons dans le *Staats-Courant*, à la date d'hier :

« Sa Majesté le roi de Prusse, dont nous avons annoncé l'arrivée en cette résidence, avant-hier, était légèrement indisposé hier; mais S. M. assistera, aujourd'hui, au dîner gala que donne S. M. notre roi. Sa Majesté prussienne quittera, demain, cette résidence pour aller passer la nuit à Arnhem et se rendre de là à Cologne, par Wesel et Dusseldorf. S. M. a désiré garder ici *l'incognito,* ce qui est cause qu'il n'y a pas eu de fêtes en son honneur. »

S. M. le roi a fait ce matin à 9 heures une visite d'adieu à S. M. le roi de Prusse, qui a quitté à 10 heures cette résidence, pour retourner dans ses états.

— Les nouvelles reçues ici de Berlin vont jusqu'au 4, et continuent à être favorables au sujet de l'état de santé de S. A. R. la princesse Albert de Prusse et de la princesse nouveau-née.

— Hier, on a célébré à Leyde l'anniversaire de la fondation de l'Université. M. le professeur J. J. van Oordt a résigné, solennellement dans le grand auditoire, ses fonctions de recteur magnifique entre les mains de son successeur. A cette occasion, il a prononcé un discours éloquent. Ensuite, on a procédé à la distribution des médailles d'or remportées, pour le dernier concours, par trois étudians de l'Université de Leyde.

Le soir, MM. les étudians ont donné des sérénades aux recteurs magnifiques.

— Le conseil d'administration de la Société néerlandaise des chemins de fer procèdera, le 4 mars prochain, au local *het Wapen van Amsterdam,* hors de la porte dite *Willemspoort* à Amsterdam, à l'adjudication des travaux de construction des ponts, des aqueducs et d'autres ouvrages d'art faisant partie des 2e et 3e sections du chemin ferré d'Amsterdam à Rotterdam.

— Nous voyons dans le *Rotterdamsche Courant* qu'on assure que la visite, que S. Exc. le ministre de l'intérieur a faite, dernièrement, à la ville de Rotterdam, a eu pour but un projet de couper l'île de Fyenoord de canaux qui offriraient un bon amarrage à un grand nombre de navires de mer. Ces travaux faciliteraient aussi la communication entre la ville et cette île, au moyen d'un service de bateaux à vapeur. Ce projet ferait actuellement l'objet des délibérations de la régence de Rotterdam qui, déjà, aurait nommé une commission, prise dans son sein, pour servir à cet égard d'avis et considérations. On applaudit généralement à ce plan, à Rotterdam.

Nous empruntons, à une lettre de Flessingue adressée, sous la date du 4 de ce mois, au *Handelsblad*, les faits suivans qui n'ont pas besoin de commentaires, mais qui doivent être signalés, afin que justice soit rendue à chacun selon ses œuvres :

Le brick anglais *Tets,* capitaine E. Brown, allant d'Odessa à Anvers, avec un chargement de froment et de laine, fut assailli par les dernières tempêtes et se trouva, sous les côtes de Portugal, en danger de couler bas. Le capitaine Brown, apercevant une voile, fit tirer un coup de canon et arborer le pavillon de détresse. Le navire signalé, qui était la barque norvégienne *Oscar,* capitaine Jansen, en destination d'Anvers pour St.-Ubes, mit le cap sur le *Tets* et, étant arrivé à portée de voix, promit de donner tous les secours que réclamait de lui le malheureux équipage du brick. Mais, au lieu de satisfaire à sa promesse, au plus saint des devoirs du marin et de l'humanité en général, le capitaine de l'*Oscar* mit toutes voiles dehors et abandonna le *Tets.* Enfin, l'équipage de ce brick, après avoir passé encore quatre heures dans de mortelles angoisses, signala un second navire, le brick autrichien *Amalia,* capitaine Vercovisch, en destination d'Odessa pour Anvers. Ce navire accosta le brick et lui tint fidèle compagnie pendant toute la nuit, et lorsque tout espoir de conserver le brick fut évanoui, il accueillit et soigna généreusement l'équipage de ce bord qui coula bas, peu d'instans après qu'il eût été abandonné. Aujourd'hui, tout l'équipage du *Tets* se trouve, sain et sauf, à Flessingue où il a été débarqué par l'*Amalia.*

— Le *Handelsblad* parle avec le plus grand éloge du pont tournant en fer du côté du *Weespervaart* près de l'*Amstel*, qui fait partie des ouvrages de la voie ferrée d'Amsterdam à Arnhem. C'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été construit chez nous; il pèse 70,000 livres des Pays-Bas et il suffit d'un seul homme pour le tourner avec facilité et promptitude. Le plan et l'exécution semblent ne rien laisser à désirer. Ce pont sort de la fabrique de MM. L. J. Enthoven et Ce. à La Haye.

— Le concert, au bénéfice des pauvres, donné, ces jours-ci, par la Société de musique de MM. les étudians, sous la devise : « *Sempre-crescendo* » à Leyde, a produit la somme considérable de 724 florins.

— On mande de Leeuwarde que, dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, la tour de l'église de Boxum s'est écroulée en endommageant fortement l'église, mais, heureusement, sans causer d'autres malheurs. Cette tour était élevée de plus de 30 aunes au-dessus du sol; elle était en très-mauvais état, mais, la veille au soir, on avait encore sonné les cloches et, pendant la nuit, le temps était très calme, de manière que ce n'est pas à une perturbation dans la nature que cet événement peut-être attribué.

— Le 4 de ce mois dans l'après-midi, il a éclaté un violent incendie, à St.-Michiels Gestel, dans les étages supérieurs du château dit de *Ruwenberg* où se trouvait l'établissement central de l'industrie séricicole dans le Brabant-Septentrional et qui était habité par M. H. Berail directeur de cet établissement. M. Berail était en voyage pour affaires de la Société. La partie du château où le feu a éclaté se composait de quatre chambres à coucher séparées par des cloisons qui, en un clin d'œil, ont été dévorées par les flammes avec tout ce qu'elles contenaient de mobilier, de vêtemens, etc. Ce n'est qu'en bravant les plus grands périls qu'on est parvenu à sauver les livres et les papiers de l'administration de la Société séricicole et une petite partie des machines de la fabrique. A sept heures du soir, le *Ruwenberg* était un monceau de cendres et de ruines. Les bâtimens adjacens ont été préservés.

— La population de St.-Pétersbourg s'élevait à la fin de l'année dernière, à 455,823 individus, dont 303,232 du sexe masculin, et 152,591 du sexe féminin.

— Un journal d'Anvers *le Précurseur* demande, à propos des publications qui ont porté dit-on, le général Buzen à se donner la mort, l'établissement de la censure. Une autre feuille belge, adresse au sujet de ce funeste événement l'allocution suivante au *Patriote Belge* :

« Vous l'avez tué, monsieur Bartels! Jouissez de votre triomphe! il est digne du *Patriote!* il est digne du *Lynx!* Vous n'avez pas cette fois perdu vos peines; courez au club républicain réclamer votre salaire; l'ennemi des hommes de désordre est tombé sous vos calomnies. Réjouissez-vous! la main de fer, qui nous a préservés plusieurs fois de vos menées anarchiques, est glacée par le venin de votre plume !

» Il faut des repas de sang à l'hyène; vous êtes repu, n'est-ce pas, monsieur Bartels? Pour peu de temps, sans doute! car vos états de service, à vous, n'offrent pas de lacune dans la série du mal. Ignoble déserteur de la religion de vos pères, méprisable rénégat, votre vie n'a été qu'une conspiration perpétuelle, qu'une page sans blancs, de méchancetés, de médisances et d'injures, contre tout ce qu'il y a de grand dans le pays, par la naissance, par la fortune ou par le talent.

» Rongé par l'ambition et l'envie, l'homme qui ne se reconnaît pas *la capacité administrative d'un garde-champêtre* s'indigne de n'être pas appelé à gouverner l'état !

» Et c'est sur les dénonciations d'un être aussi malfaisant (1), d'un calomniateur flétri par un jugement qui le condamne à 10,000 francs d'amende, que quatre représentans de la nation se sont empressés d'aller bourrer l'arme qu'un *Bartels* avait chargée!! Que le sang de la noble victime rejaillisse sur lui! »

Nous engageons le *Handelsblad* à lire attentivement nos articles avant de les censurer. Dans son numéro de ce matin, ce journal nous reproche d'avoir *loué*, *appuyé* et *invoqué pour la Néerlande* la jurisprudence des tribunaux français par rapport à la responsabilité des imprimeurs.

Cela n'est pas vrai.

Nous avons mis en regard de la législation française, la doctrine des tribunaux hollandais. Nous nous sommes exprimé, à l'égard de la jurisprudence de la Haute-Cour, avec une réserve que plus d'un journal du pays ferait peut-être bien de prendre pour exemple, quand il s'agit d'émettre une opinion sur les arrêts de la justice. Nous avons démontré, que d'après cette jurisprudence, les imprimeurs jouissent chez nous d'un privilége que les plus ardens adversaires de l'arrêt de la Cour de la Seine considèrent comme inconciliables avec l'ordre social.

Le *Handelsblad* veut-il une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé? Qu'il ouvre le *Constitutionnel* du 3 février. Ce journal, après avoir rapporté l'arrêt de notre Haute-Cour, ajoute :

« *Nous ne demandons pas, pour la France, l'application, dans toute sa latitude, de cette règle, que l'auteur une fois connu et appréhendé par la justice, la responsabilité de l'imprimeur est à couvert.* Nous admettons que, pour les écrits non périodiques, la mise en cause de l'auteur ne dégage pas complètement l'imprimeur. Il peut arriver, et la loi a dû demeurer armée pour ce cas, que l'écrivain ne présente pas, soit à la société, soit aux tiers intéressés, les garanties qui seules assurent l'efficacité d'une condamnation. Un écrit même peut être signé d'un prête-nom, et alors, si l'on peut bien encore le frapper d'une peine corporelle, les condamnations à des amendes et à des dommages intérêts demeurent sans effet. Il est certain que, dans ce cas, et, sauf l'appréciation des circonstances, l'action est ouverte contre l'imprimeur. Il ne peut pas se faire qu'un ouvrage qui attenterait aux lois ou à la morale, ou qui blesserait des citoyens dans leur honneur, demeure sans répression efficace. *L'imprimeur qui s'est chargé de le publier doit subir sa part de responsabilité dans les poursuites :* il a agi *sciemment ;* le tort causé *est en partie de son fait, et la vindicte publique doit l'atteindre.* »

Aux journaux français qui se prévalent de l'arrêt de la Haute-Cour des Pays-Bas, nous avons fait remarquer qu'ils ont tort. La Cour de la Seine, en condamnant l'imprimeur comme complice, a jugé d'après la loi, qui le considère comme complice dès qu'il est prouvé qu'il a agi *sciemment.* (Voir l'Art. 24 de la loi du 17 mai.) Chez nous l'imprimeur n'est pas responsable, parce que les tribunaux sont d'avis que la loi l'absout, dès que l'auteur est connu et poursuivi.

Nous ne voulons pas entrer avec le *Handelsblad* dans une discussion sur les sophismes que font valoir les imprimeurs de Paris contre le texte précis de la loi. *La Presse*, dont nous avons à dessein reproduit l'article dans notre N° d'hier, a épuisé la question avec une logique admirable. Si le gouvernement français pense que la responsabilité des imprimeurs est contraire à l'intérêt public, il changera la législation, mais jusqu'à ce moment, il est incontestable que l'imprimeur doit être mis en cause et que les jurés pourront le condamner ou l'absoudre d'après les circonstances, malgré les protestations de tous les imprimeurs de France, et eussent ils cent fois en tête Didot, dont le *Handelsblad* imprime le nom en majuscules, comme s'il suffisait de faire rouler 200 presses pour plier les lois de son pays au gré de ses intérêts personnels.

Le même sentiment qui nous a empêché d'examiner, dans un journal qui se lit à l'étranger, au point de vue du droit, l'arrêt de la Haute-Cour, nous engage à nous abstenir de toute polémique avec le *Handelsblad* sur le même sujet.

Ce qu'il nous importe c'est de prouver que le *Handelsblad* nous attribue des choses auxquelles nous n'avons point songé.

(1) On se souvient qu'aux yeux des mêmes feuilles que nous voyons aujourd'hui lancer des philippiques contre Bartels, celui-ci était un phénix de patriotisme et de courage, une victime glorieuse du despotisme, à l'époque ou les tribunaux belges le condamnèrent à l'exil, pour ses calomnies et ses provocations à la révolte contre le gouvernement du roi Guillaume.

Extérieur.

CHINE.

On lit dans le *Bengal Hurcaru*, du 20 décembre :

Les nouvelles de la Chine sont satisfaisantes. Le 10 et le 13 octobre nos troupes se sont emparées des villes de Chinhné et Ningpo. Nous avons repris la ville de Ting-Haï, capitale de l'île de Chusan. Un gouvernement provisoire a été établi à Chinhné, et à Ningpo les soldats chinois n'ont pas voulu se défendre. Les Chinois avaient fait de grands travaux de fortifications à Ting-Hai, et du côté de la mer la ville présente une ligne non interrompue de fortifications s'étendant sur une longueur de 2 milles. Partout il y a des redoutes et des camps retranchés. Il résulte d'une circulaire adressée par sir Henri Pottinger aux Anglais résidant en Chine, que les troupes de la reine n'ont combattu que 2 heures pour s'emparer de la ville.

Elles ont pris une grande quantité de canons et d'armes de toutes espèces, de la poudre, des greniers de riz, etc. Aux termes de la circulaire, Ting Haï et ses dépendances ne seraient rendus au gouvernement chinois qu'après qu'il aura acquiescé à toutes les demandes du gouvernement anglais. C'est le 1er octobre que Ting-Haï a été repris. Voici la circulaire de sir H. Pottinger concernant la prise de la ville de Chinhne :

« Cette ville est située à l'embouchure de la rivière Ningpo; elle était si bien défendue par sa citadelle et un grand nombre de batteries et d'ouvrages extérieurs que le commissaire impérial Jukien, qui était venu spécialement pour la défendre, et les autres autorités civiles et militaires, s'étaient imaginé, à en juger par leurs proclamations, que les troupes anglaises ne pourraient s'en emparer.

» Mais cette illusion n'a pas duré long-temps et bien que les troupes chinoises se soient bravement défendues et n'aient point voulu reculer dans plus d'une circonstance; bien qu'elles fussent abandonnés par leurs officiers, la déroute fut bientôt générale et le fort, ainsi que les ouvrages de défense, furent démolis. On dit que beaucoup d'officiers et de soldats chinois ont péri, mais on n'a point à cet égard des renseignemens positifs. On dit qu'après la bataille le commissaire chinois a tenté de se noyer et qu'il est mort depuis. Nous avons pris environ 150 pièces de canon d'airain et de fer, des pièces de campagne de divers calibres et quelques milliers d'armes de guerre. On a fait sauter plusieurs grands magasins de poudre.

» Le 13 de ce mois, une escadre ayant à bord des troupes, a remonté la rivière pour se rendre à Ningpo; elle trouva cette ville sans défense, les soldats chinois avaient refusé de se battre et en conséquence les autorités civiles et militaires étaient parties deux heures avant l'arrivée de l'escadre. Les troupes anglaises ont tranquillement occupé la ville sous les ordres de sir Hugh Gough.

» Hingpo, 15 octobre 1841, à bord de la frégate à vapeur *Queen*, dans la rivière de Hingpo.

Signé, » HENRI POTTINGER. »

— On s'attend généralement à ce que le gouvernement chinois sera amené, par les derniers succès des Anglais, à faire des ouvertures. Kischen recevra probablement de son impérial maître, la mission de venir encore cajoler les officiers anglais.

— Voici une pièce officielle publiée par le *Bengal Hurkaru*, du 20 décembre (à Calcutta). Au moment où les barbares (Anglais) menaçant les murailles de la ville, avaient ouvert leur feu contre la colline de Juesew, la déesse Kwanyin a manifesté sa puissance à la face du peuple en éteignant elle-même les fusées : aussitôt la grêle et la pluie ont assailli les barbares qui ont été exterminés. Aujourd'hui, l'agitation de l'Océan a cessé, la ville a repris son calme habituel, le pays est gardé et le peuple protégé par la déesse Kwanyin. Sur ce, moi l'empereur, recherchant la faveur des Dieux et mû par une reconnaissance respectueuse, j'ordonne l'envoi de tablettes votives à Isshan et à ses collègues. Ils devront faire suspendre avec le plus grand respect ces tableaux dans les temples en signe de reconnaissance de la protection de la déesse.

Respectez ceci.

INDE.

Voici les détails que nous avons reçus relatifs à la révolte qui a éclaté dans l'Afghanistan, et dont nous avons fait mention dans notre N°. d'hier (voir le P.-S. au bas de la 2e colonne de la 4me page) :

D'après certaines réductions faites dans le tribut payé aux tribus Ghilgie de l'Est pour tenir ouvert les défilés entre Caboul et Julabbad, le peuple se souleva et prit possession des défilés.

La brigade du général Sale fut chargée de les déloger et de rétablir les communications. Nous perdîmes beaucoup de monde dans cette affaire. La brigade se fraya un chemin jusqu'à Gundamuck où elle arriva après 18 jours de marche, étant sans cesse harcelée par l'ennemi qui se tenait sur les hauteurs. Le 2 novembre, une terrible insurrection éclata à Caboul. Elle était d'autant plus inattendue, que des lettres de la veille présentaient cette capitale comme tranquille et prospère. Les rebelles commencèrent à attaquer plusieurs de nos officiers qui sortaient du palais du Shah. Sir Alexandre Burnès, son frère le lieutenant Charles Burnès et le lieutenant Brodefoot, du régiment européen, furent massacrés.

Le lieutenant du génie Sturt fut assassiné sous les yeux de Shah Soojah lui-même. En un clin d'œil, la ville fut en armes; les rebelles pillèrent les bazars et saccagèrent les maisons de nos officiers. Pendant ce temps, d'autres individus, notamment des Kuzzibaches, attaquaient les cantonnemens anglais situés à 2 milles de la ville. On dit que les rebelles ont proclamé roi un des fils du Shah Zémaun, mais on ignore encore si la révolte se rattache à des intrigues de ce parti, ou si c'était un mouvement religieux ayant pour objet d'exterminer les Anglais. Quoiqu'il en soit, toute la population prit les armes contre nous, et comme nos troupes étaient divisées, et que l'ennemi était maître de la ville située entre nos deux positions, nos soldats ne purent guère résister au torrent de l'insurrection. A la date des dernières nouvelles, la révolte durait depuis 17 jours et ne s'arrêtait pas. Nous ne pouvons donner un récit circonstancié de ce qui s'est passé, car nous n'avons que des fragmens incomplets. Nos troupes se sont bien battues dans diverses occasions, mais sans résultat efficace; malheureusement l'ennemi s'était emparé, dans les premiers jours, des magasins du commissariat; on y avait envoyé 2 canons, mais les munitions ayant manqué, ils ont été pris.

Les rebelles ont également pris 2 canons des Shals et ont incendié 2 de nos magasins. Le 18, l'insurrection était à son apogée; et bien qu'on eût l'espoir de faire passer de notre côté la portion Ghilia de la Confédération, les affaires présentaient un aspect fâcheux. Non seulement nous sommes environnés d'ennemis, mais nos troupes n'ont pas de vivres Pendant que la révolte agissait dans la capitale, l'ennemi attaquait nos principaux postes extérieurs. Charckeer, au nord de Caboul, a été pris, et le 4e régiment du Shah a été passé au fil de l'épée après s'être bravement défendu. Un seul officier a pu s'échapper. Le lieutenant Raterai, officier politime du Kohistan, a aussi été assassiné. Le capitaine Woodburn, qui se rendait avec 120 hommes de Ghuznée à Caboul, a été attaqué par un corps d'insurgés et massacré, ainsi que sa troupe. Ghuznée, quoique n'ayant qu'un seul régiment pour garnison, a été assiégée; mais nous espérons que cette ville tient encore. Une brigade, commandée par le colonel Mac Laren, a été envoyée du Candahar au secours de Caboul. C'était une mesure impolitique, car la brigade n'a pu arriver à temps, et probablement elle aura été attaquée et détruite en route. On craignait aussi que le départ de la brigade ne déterminât les Ghilies de l'Occident à se révolter. Dieu veuille que le mois prochain nous recevions des nouvelles plus rassurantes.

ITALIE.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie la lettre suivante, datée du commencement de janvier :

« Le voyage de notre roi en Sicile, a eu principalement pour but, l'abolition des privilèges de la noblesse sicilienne. Les barons qui jusqu'ici exerçaient leurs anciens droits féodaux, seront mis en tout, sur le même pied que les Napolitains. Le roi aura beaucoup de peine à exécuter son projet, car les Siciliens tiennent fortement à ce qui est vieux. Lorsque cette proposition fut discutée dans le Conseil des ministres, elle fut principalement combattue par le prince de Campo Franco, ancien *luogotenente* de Sicile et aujourd'hui président du Conseil, ainsi que par le ministre napolitain Giustino Fortunato, ci-devant ministre de l'intérieur de Sicile. Ces deux hauts fonctionnaires connaissent au juste la Sicile et ses habitans, et sont d'opinion que cette réforme n'est pas opportune et ne fait que servir la politique de l'Angleterre. Cependant, le roi se croit assez fort pour exécuter son projet, et a déjà commencé à faire exterminer par des troupes envoyées à cet effet, les *Fuorusciti* paralysant toutes ses forces, ou bien à les obliger à la soumission. Ces gens, qui, de manière ou d'autre, se sont brouillés avec la société des hommes, ou bien ne sont pas contens de l'état actuel de choses, vivent d'une manière indépendante, subsistent de pillage et meurtre, si tout autre moyen ne réussit pas, sans cela par la perception d'impôts arbitraires qu'ils extorquent des propriétaires fonciers sous menace de leur ôter la vie, ou bien de faire tomber sous le poignard les troupeaux qui leur appartiennent et de livrer leurs demeures aux flammes. Jusqu'ici cette perception se faisait secrètement, sans que le gouvernement s'en occupât beaucoup. Cependant, comme aujourd'hui ces gens ont pu venir en aide à la noblesse, et que la police n'a pas assez de courage et d'énergie, pour les tenir en bride, tandis qu'ils accordent leur protection à tous les mécontens, le roi a fort bien reconnu qu'il fallait d'abord purger le pays de cette engeance. Les Siciliens éclairés prétendent que leur véritable intérêt est d'être mis en tout sur le même pied que les Napolitains, et que, le commerce et l'industrie progressant, on oublierait bientôt les privilèges de la noblesse. »

AUTRICHE.

On écrit de Pesth, le 29 janvier :

« Hier les Etats du comitat de Pesth, se sont réunis dans une Congrégation générale extraordinaire, dans laquelle il a été donné lecture d'un décret royal important, exprimant le mécontentement de S. M. sur plusieurs innovations arrêtées arbitrairement par ce comité, dans l'administration de la justice; S. M. les déclare nulles et de nulle valeur. Cette affaire a produit une grande sensation dans la nombreuse assemblée, à laquelle assistait aussi un grand nombre de membres de la députation de la Diète, réunis ici; et après de vifs débats, il a été résolu de faire parvenir à S. M. le roi, une respectueuse contre-représentation. »

SUÈDE ET NORVÈGE.

On mande de Stockholm, le 28 janvier :

« Avant-hier, on a célébré dans cette capitale, le 78e anniversaire de naissance de S. M. le roi. A cette occasion le prince royal et son auguste épouse, ont donné à LL. MM. un grand souper.

» L'incendie de la filature de coton de MM. Bergmann et Bonstedt, dans cette capitale, a été désastreux pour bien des personnes. Déjà les restes d'une douzaine de cadavres ont été retirés des décombres. Il manque encore plusieurs personnes. Un grand nombre d'individus ont reçu des blessures graves. Le 25, il a été fait, à la Bourse, en faveur des malheureux ouvriers de cette fabrique, une collecte qui a produit 2,400 Rixth. Banco. »

— On écrit de Drontheim, le 23 janvier :

« Hier au soir, vers 7 heures, un nouvel incendie a porté la désolation dans notre ville. Environ 300 maisons (d'autres disent 500), sont devenues la proie des flammes. Parmi les bâtimens publics, l'hôpital a été réduit en cendres; l'église a été sauvée. Cette fois le sinistre a frappé principalement la classe pauvre des habitans. Les maisons étaient assurées pour 210,000 Sp. Le feu n'a été éteint que ce matin à 6 heures. »

HESSE ÉLECTORALE.

On mande de Cassel, le 2 février :

« L'élection d'un bourgmestre-en-chef, dans cette ville, vient d'échouer pour la troisième fois. M. Wippermann avait été élu bourgmestre-en-chef de Cassel, à vie; cette élection n'a pas obtenu la sanction du prince-électoral, co-régent. Il a été proposé ensuite de nommer M. Wippermann, bourgmestre, pour le terme de cinq ans; mais cette proposition n'a pas non plus été agréée par le prince. Il faudra maintenant procéder à une quatrième élection. »

BADE.

On mande de Carlsruhe que dans la séance de la Chambre des Députés, du 4 février, il a été donné officiellement connaissance des fiançailles de S. A. la princesse Alexandrine de Bade, avec S. A. le prince héréditaire Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha. Le lendemain, il devait y avoir grande réception à la cour.

ESPAGNE.

Une correspondance de Madrid nous apprend que le gouvernement s'occupe activement d'arriver à mettre une bonne fois de l'ordre dans ses finances, il s'agirait :

De pousser par un bon système de législation commerciale les populations vers le développement et le progrès, tant en ce qui concerne l'agriculture qu'en ce qui touche l'industrie et le commerce;

De revoir tous les impôts et d'arriver à un système qui alimenterait mieux et plus équitablement qu'aujourd'hui le trésor;

De porter la hache d'une économie juste et raisonnable dans les dépenses de l'état et de mettre par de bonnes lois financières obstacle aux dilapidations;

D'établir une bonne fois le bilan général des Dettes de l'état, tant celles connues sous la dénomination de *Dettes intérieures*, que celles appelées *Dettes étrangères*;

D'instituer une caisse d'amortissement richement dotée; la vente successive des biens nationaux en offre le moyen;

De classer la Dette étrangère ainsi qu'il est dit ci-après :

a. L'intérêt de la Dette portant intérêt serait réduit à 3 p. c., et les titres actuels portant 4 et 5 p. c. d'intérêt seraient convertis au pair en nouvelles obligations ne portant plus que 3 p. c. d'intérêt.

b. L'ancienne *Dette différée* de 1831 provenant de la conversion des bons des Cortès, relativement à laquelle une décision reste à prendre, serait assimilée à la nouvelle Dette différée de 1834 et passerait à la Dette active 3 p. c. en 12 tirages annuels, il n'y aurait d'autre différence si ce n'est que le 1er tirage n'aurait lieu que le 1er juin 1842, par 4, des 37 séries, restantes à tirer, d'après le décret du 31 février 1831; chaque année ensuite on tirerait au sort à la même époque 3 séries, ce qui, avec les séries qui ont déjà été tirées les 2 janvier 1832, 1833 et 1834, et converties en actif, compléterait les 40 séries dont est composée cette Dette: les séries que le sort désignerait annuellement, passeraient à la dette active 3 p. c. avec jouissance d'intérêt du 1er juillet suivant. Il en serait de même pour les séries de la *nouvelle Dette différée* que le sort désignerait, pour passer à l'actif, elles seraient converties en nouvelles obligations 3 p. c., au lieu de 5 p. c.

c. *La Dette passive* passerait à la *Dette active* 3 °/o chaque année par 1/40 qui serait désigné par un tirage au sort.

d. *La Caisse d'amortissement* n'agirait que sur la Dette active 3 °/o, mais dans la vente des biens nationaux il serait stipulé qu'une certaine quotité du prix payable en espèce serait versée dans cette caisse; les rentes rachetées par elle porteraient intérêt à son profit et elle serait surveillée par une commission composée de membres de la législature.

Nous pensons que, si ce qu'on nous écrit est vrai, les créanciers actuels de l'Espagne se résigneront au sort qu'on parait vouloir leur faire; car, si d'un côté ils éprouvent une réduction de 2/5 de l'intérêt actuel de 5 °/o, ils seront au moins certains de toucher de celui de 3 °/o qu'on leur laisse, ils auront de plus la chance de voir augmenter le capital vénal de leurs obligations, lequel n'a, le jour d'aujourd'hui, qu'une valeur effective de 22 °/o, tandis que par ces dispositions il pourra obtenir, très-probablement atteindre, celui de 40 à 50 °/o, pour augmenter ensuite progressivement en raison du développement de cette consolidation de la dette publique d'Espagne, et que de bonnes lois financières sur les impôts et la balance des budgets ne manqueront pas de donner au crédit de ce pays un accroissement sensible.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, en date du 8 février :

Hier, M. le ministre de l'intérieur a donné un dîner, auquel ont assisté M. Falck, ambassadeur des Pays-Bas; M. le baron d'Arnim, ministre de Prusse; M. le vicomte Santo-Amarro, chargé d'affaires du Brésil; M. le baron Handel, chargé-d'affaires d'Autriche; M. le comte Arivabene, et M. Fallon, président de la Chambre des Représentans, ainsi que plusieurs membres des deux Chambres.

— On lit dans l'*Observateur :*

Comme nous l'avions annoncé, M. le comte Lehon dimanche à Bruxelles. Il a eu hier une entrevue Briey, ministre des affaires étrangères.

— La même feuille contient ce qui suit :

M. le général de Liem n'a pas d'antécédens poli carrière militaire est honorable. Il entre au ministère incontestable réputation de droiture et de probité.

Sa tâche sera difficile : saura-t-il la remplir avec tal meté ? nous le désirons sincèrement. L'armée a besoin chef.

— M. Gérard, auditeur-militaire, adresse la le vante aux journaux :

Bruxelles, le 7 fév

Au Rédacteur.

Monsieur, Dans l'espoir de mettre fin aux bruits qui, malgré vos louables efforts, continuent à circu causes de la mort volontaire du général Buzen, je vo vouloir annoncer au public que je suis en possession mens propres à confondre ses calomniateurs, et que je d'un travail qui sera publié avant la reprise des séan tives. Ces documens ne laissent aucun doute sur la états de services de feu le ministre de la guerre, non quant aux grades qu'il a successivement occupés da française, mais encore quant à la qualité de mem Légion-d'Honneur, qui lui fut décernée par l'empe août 1813.

Veuillez ajouter que, dès-à-présent, j'offre d'exhib ces authentiques à tous les gens *honnêtes*. On concevra que je ne suis point disposé à recevoir chez moi les quels qu'ils soient, d'un homme qui m'avait honoré de Agréez, etc. GÉRARD.

Sous le titre : *La Calomnie l'a tué*, l'*Indépendant* ac cette lettre des réflexions suivantes :

« Ainsi le fait est bien certain aujourd'hui : *c'est la qui a tué le général Buzen.* Que le sang de cet homme loyal, qui fut passionné pour la justice, pour tout beau, retombe sur la tête des calomniateurs.

Mais ces misérables qui savourent probablement ignoble joie le succès de leur calomnie, ne sont pas les pables. Ils peuvent se reprocher sa mort aussi, ceux qu nent de leur argent ou de leur adhésion, l'officine publication est sortie, où s'élaborent sans cesse des pu analogues, dictées par le génie du mal, et dont le flétrir tout ce qui s'élève tout ce qui honore le pays, a le malheur d'offusquer l'envieuse jalousie de quelque mènes bien connus. Oui, les lecteurs de ces immon sont les complices de leurs auteurs; ils peuvent d'au s'en défendre, qu'ils savent que ces libelles sont écri hommes que des arrêts solennels ont condamnés com niateurs.

VARIÉTÉS.

Le travail de M. Blanqui sur son voyage en Ori communiqué à l'Académie dans la séance du mois. En voici un extrait rempli d'intérêt :

« Pour apprécier, dit M. Blanqui, avec exactitude l' de la Turquie d'Europe, il est indispensable d'établir ble caractère de son administration intérieure, si o tant d'égards, et qui ne mérite pas toutes les critiques a été l'objet parmi les peuples civilisés. Cette admini extrêmement simple dans son despotisme, est accessib les Musulmans, sans distinction. La faveur du souve pour élever aux plus hautes fonctions de l'Empire le pl sujet, et quelquefois le plus indigne d'y prétendre. plus ordinaire que de voir un simple batelier, un por esclave, arriver sans transition de son infime état au prême, et justifier, plus souvent qu'on ne pense, le h l'y a fait monter. Nulle part l'égalité n'est plus en hon pratique, dans toute la force du terme. Le dernier des entre chez les Pachas d'un air délibéré, et prend pla Divan avec autant d'aisance que s'il était leur collègue qu'il sent que la barrière qui les sépare peut s'abais instant, sur un geste ou un regard du maître. Cette missibilité aux emplois, étant le privilége de la race l'exclusion de la population chrétienne, n'a pas peu co entretenir chez les premiers la haute opinion qu'ils on supériorité, et le mépris dont ils accablent les Rayas. core aujourd'hui, les principaux fonctionnaires de la choisis au sein des conditions les plus basses de la soci se passe pas de jour qu'on n'assiste à de semblables avec la seule différence que les dénouemens, sont de sanglans qu'autrefois.

» Le caractère distinctif de l'administration turque monopole de l'autorité exercée par les Musulmans. effet, dans la Turquie d'Europe un peuple tout ent verne l'autre, et qui lui est étranger par la langue, par par tous les élémens de son état social. Les Turcs ont maintenir intacte cette ligne de démarcation. Ils vive des Chrétiens, six fois plus nombreux qu'eux-mêmes mêmes villes, dans les mêmes villages, porte à por mêler. Ils ne les saluent point; ou quand ils veulent dre à leurs avances, ils le font avec une réserve si altière que leur politesse même, dans ces cas fort ra ble à une déclaration de suzeraineté. Ils ne croient tiens dignes de leur fournir des soldats, et n'ont ja même au temps des crises les plus périlleuses de l'Em clamer leur secours contre l'ennemi commun. L'a turque n'a pas voulu non plus imposer sa langue au daigné apprendre la leur; de sorte que, dans la pl vinces, le double effet de cette tolérance et de ce est de rendre les gouvernans si étrangers aux gouv ne communiquent entr'eux que par interprètes. Ces sont généralement des Chrétiens ou des renégats dont n'est pas plus robuste que la foi, circonstance qui fa de remettre quelquefois en des mains bien peu sûres les plus importans de l'état.

» Du reste, l'organisation administrative est très- gré les changemens à l'européenne que semblait dev

ter, dans ces derniers temps, le Hatti-Shériff de Gulhané. Tous les pouvoirs sont concentrés dans la personne des ministres, plus sérieusement responsables que ceux des pays constitutionnels; et le Sultan règne plus qu'il ne gouverne, en dépit des apparences. Il ne règne même en réalité que dans sa capitale, grâces aux troupes nombreuses qu'on a toujours soin d'y concentrer, ainsi que l'artillerie et les dépôts de munitions. Hors des murs de Constantinople, qui, à la pompe impériale près, ressemble à une ville anséatique, le désert et le système municipal commencent. Le régime intérieur de la Turquie d'Europe représente assez bien celui du moyen-âge parmi nous. Les Pachas en sont les seigneurs féodaux, sauf l'hérédité; les villages répondent à nos vieilles municipalités et s'administrent comme elles avec leurs ressources locales. Au dessous du Conseil des ministres, du Divan, le pouvoir se distribue entre les Pachas, les Cadis et les Muftis. L'administration civile et militaire appartient aux premiers; la justice aux seconds; les derniers sont chargés des affaires religieuses. Si les attributions de chacune de ces autorités étaient mieux définies, et si elles s'exerçaient d'une manière aussi impartiale entre les Chrétiens qu'envers les Musulmans, l'administration turque serait tolérable, malgré ses antiques abus, et l'Empire pourrait encore espérer de longs jours. Mais le moindre examen des choses et la plus courte inspection des lieux suffisent pour démontrer que ces différens pouvoirs ne sont que des variétés du même despotisme et ne laissent aucun refuge aux populations chrétiennes contre les avanies de la race musulmane. Ce sont les rapports du maître et de l'esclave, non ceux de l'administrateur et du citoyen.

»On dirait, à mesure qu'on étudie cette grave question, qu'il y a en Turquie deux administrations et deux justices, comme il y a deux religions, une pour les Musulmans, l'autre pour les Chrétiens. Tel délit est puni de mort chez les uns, qui expose les autres à de simples amendes. L'impôt personnel, le *haratch*, pèse sur les Chrétiens dès l'âge le plus tendre, tandis que les Turcs en sont exempts. L'intolérance est plus frappante encore en matière de religion, quoique les Musulmans d'Europe se soient bien relâchés de leur ancienne orthodoxie, depuis qu'elle ne se fortifie plus en infligeant des persécutions et des supplices. La plus honteuse vénalité empoisonne l'autorité à sa source. L'investiture annuelle de presque toutes les fonctions oblige les titulaires à des sacrifices perpétuels pour s'y maintenir, et les force de vendre à leurs subordonnés ce qu'on leur a vendu à eux-mêmes. L'administration publique est ainsi mise à l'enchère chaque année par le gouvernement, comme une ferme générale, à la charge par les adjudicataires de rentrer dans leurs avances par tous les moyens que le succès met en leur pouvoir. Aussi toutes les réformes ont-elles échoué devant les intrigues et surtout devant l'or des banquiers ou *Sarrafs*, qui sont les intermédiaires de ces sortes de marchés, et les créanciers habituels des grands fonctionnaires de l'état. En vain le Sultan Mahmoud et le prince régnant ont-ils protesté contre la corruption, en refusant pour eux-mêmes les présens jadis exigés par leurs prédécesseurs: cette lèpre se reproduit sous d'autres noms jusque dans les murs du sérail, d'où elle se répand, comme par le passé, sur toute la surface de l'Empire. A l'heure qu'il est, aussi haut placé qu'il puisse être, il n'y a peut-être pas un employé du gouvernement turc qui soit à l'abri de ce fléau, et la mobilité des emplois, loin d'offrir quelque chance d'amélioration aux administrés, ne fait qu'aggraver chaque jour davantage les charges qui pèsent sur eux.

»La plupart des fonctionnaires turcs ne sachant ni lire ni écrire, le pays échappe du moins à la lenteur paperassière des états civilisés. Les Pachas se bornent à apposer leur sceau, en guise de signature, au bas de toutes les pièces importantes; et comme le double de ce cachet est déposé à Constantinople, au bureau de la Porte, l'authenticité de leurs actes est très-facile à reconnaître. Aussi l'administration turque serait-elle très-expéditive, si la décision des affaires n'était sans cesse retardée par des raisons vénales. Il n'existe aucun privilége de fortune ou de position pour le justicier turc, quand il s'agit de ses coreligionnaires. Il est, pour ainsi dire, visible et abordable à toute heure, pour toute personne, quel que soit son rang, pourvu qu'elle soit musulmane. Il rend la justice en robe de chambre avec autant de gravité que sur son tribunal. Son caractère n'a pas besoin d'être rehaussé ou constaté par l'éclat ou la dignité du costume. L'autorité absolue, comme le pouvoir supérieur d'où elle émane, décide presque toujours d'une manière paternelle et équitable, sauf entre Turcs et Rayas; souvent même elle trouve d'heureux tempéramens pour concilier des intérêts qui sembleraient inconciliables en pays de liberté. J'ai vu plusieurs Pachas expédier en quelques heures des courriers chargés de dépêches, dans cinq ou six directions différentes, après avoir dicté à leurs secrétaires des réponses brèves, nettes, et parfois remarquables. Ils ne laissaient aucun papier en arrière, et, après avoir enfermé dans un petit coffre de fer les pièces les plus importantes, ils brûlaient toutes les autres sans désemparer, avec un imperturbable sang-froid. Si jamais quelque heureux conquérant s'empare de la Turquie, toutes les archives de l'Empire pourront tenir dans un fourgon.

»L'administration centrale se fait très peu sentir dans les provinces, et surtout aux extrémités de la Turquie. Presque tous les détails du gouvernement concernent les autorités municipales, qui distribuent les charges en famille avec plus d'équité que ne semblerait le comporter le pouvoir arbitraire dont elles disposent. L'absence de poste aux lettres dans un pays entièrement privé de communications a rendu cette omnipotence de la commune presque nécessaire. Pour bien des Musulmans, le voyage de Constantinople est souvent aussi dangereux et quelquefois plus coûteux que le pèlerinage à la Mecque. Quand le Divan donne un ordre, il faut qu'il expédie des Tartares à de grandes distances et à grands frais pour le faire arriver à sa destination. La vie municipale est donc plus active en Turquie qu'en aucune autre contrée. Presque tout s'y passe en transactions à l'amiable entre les divers intéressés; les préjugés religieux maintiennent sans doute en vigueur beaucoup d'abus, mais on est étonné parfois des travaux exécutés par certaines corporations, et d'une foule d'institutions pieuses marquées au coin d'une sollicitude et d'une charité vraiment chrétiennes. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne rencontre en Turquie fort peu de mendians, d'enfans et de vieillards abandonnés; presque tous sont accueillis par des parens moins pauvres ou soutenus avec délicatesse aux frais des communes, sans que cette libéralité ait jamais eu de fâcheuses conséquences.

»L'accroissement trop rapide de la population ne sera pas à craindre de long-temps pour la Turquie d'Europe: l'excès contraire est bien plutôt à redouter. Quiconque a traversé les vastes plaines de la Bulgarie et de la Thrace, presque désertes malgré leur admirable fécondité; quiconque approfondit l'étude des ressources immenses que possède l'Empire-Ottoman, s'étonne à juste titre de n'y pas voir une plus grande quantité d'habitans. Mais l'administration musulmane pourvoit à peine aux besoins les plus impérieux du présent; aucune pensée d'avenir ne préside à ses actes les plus essentiels. Personne ne plante, personne n'entretient les routes, personne ne veille à la conservation de la propriété publique, personne ne s'occupe d'assainir les rues. Cette dernière tâche est dévolue aux oiseaux de proie. Il n'existe pas dans tout le pays un seul chemin ferré, pas un seul pont considérable en pierre, de construction moderne, pas un hôpital digne de ce nom, pas un grand établissement d'instruction publique supérieure, pas un corps d'ingénieurs civils ou militaires, point de médecins ni de pharmaciens, si ce n'est, à quelques rares exceptions près, des avanturiers étrangers. Quand un homme tombe malade, il meurt le plus souvent faute de soins éclairés; la mortalité est surtout effrayante durant le premier âge. Il me suffit de dire que, de ses trente enfans, il n'était resté au Sultan Mahmoud avant sa mort que deux fils et deux filles, malgré les soins des mères et le zèle de ses médecins.

»Les vices caractéristiques de l'administration turque, l'abus des corvées et des logemens, les exactions sans cesse renouvelées, la solidarité des contribuables en cas de sinistres, comme dans l'Inde, expliquent très bien comment, faute de capitaux, ce magnifique pays se débat au sein de la misère et de la stérilité. La richesse y expose les uns à tant de tentations et les autres à tant de périls, que l'apparence de la pauvreté est la seule sauvegarde contre les avanies. D'immenses quantités de numéraire sont enfouies chaque jour ou retirées de la circulation; personne n'oserait engager des capitaux d'une manière visible, certain qu'on ne leur donnerait pas le temps de fructifier. Les garnisaires et la bastonnade étant les instrumens habituels de la perception, tout le monde se fait petit pour échapper à l'orage Plus d'une fois j'ai rencontré chez des familles chrétiennes des soldats turcs vivant à discrétion, et devenus les véritables maîtres du logis.

»Les grands capitalistes, manquant de sécurité pour leurs personnes et pour leurs propriétés, se réfugient à Trieste, à Livourne ou sur d'autres points, et précipitent ainsi une décadence que leur présence aurait pu retarder. On a vu plus d'une fois des villages entiers se soustraire par l'émigration à l'excès des impôts dont ils étaient accablés. Et pourtant il ne serait pas exact de dire que la Turquie est un pays misérable, un pays de paupérisme dans le sens qu'on attache à ce mot, en Angleterre, par exemple. La pauvreté turque ne ressemble à aucune autre. Le Musulman est si naturellement sobre, il conserve une telle dignité, même sous les haillons, il garde une si noble réserve dans sa détresse, qu'il paraît moins pauvre, lors même qu'il l'est réellement. La rareté des grandes fortunes dans son pays ne l'expose pas à subir le contraste, si amer dans le nôtre, de la misère privée avec l'opulence publique. En Turquie, la richesse fait souvent tomber un homme; la pauvreté ne l'empêche jamais de se relever. Une médiocrité universelle plane sur les fortunes comme sur les intelligences, et je ne serais pas surpris qu'il n'y eût là, terme moyen, plus de gens heureux qu'ailleurs, si le bonheur était compatible avec un régime qui ne laisse à l'immense majorité des populations ni liberté civile ni liberté religieuse. Les Turcs ont en général fort peu de besoins, et les Chrétiens, leurs sujets, n'en ont pas davantage. La terre qu'ils habitent suffirait à les satisfaire au-delà de ce que le plus beau sol peut donner à ses habitans dans le reste de l'Europe: il ne faudrait que la cultiver et garantir la sécurité à toutes les classes de cultivateurs.

»Malheureusement l'influence religieuse qui réside en Turquie à tous les actes de l'autorité politique est tellement contraire à toutes les idées sur lesquelles reposent les vrais principes de la richesse et de la civilisation, qu'on ne saurait espérer de la voir s'affaiblir assez rapidement pour conjurer la ruine de l'Empire-Ottoman. Les préjugés musulmans envers les Chrétiens sont aussi absolus que ceux des planteurs coloniaux contre les nègres, et bien moins excusables. Un Turc accable de son mépris le chrétien qu'il emploie, au moment même où celui-ci prouve la supériorité de son intelligence par la nature des services qu'il lui rend. Le moindre Musulman se croit permis de requérir gratuitement l'assistance d'un Chrétien pour tenir son cheval, pour faire ses commissions, pour trainer sa voiture au besoin. Quelquefois les Pachas envoient les Rayas, leurs tributaires, travailler à de grandes distances, sans leur assigner ni frais de nourriture ni moyens de transports. J'ai refusé, à la descente du Balkan, un relai de dix hommes que le gouverneur d'une ville voisine avait fait disposer dès la veille pour porter mes bagages, afin de ménager ses chevaux; et quand, plus tard, arrivé à Constantinople, je signalais cet abus de pouvoir à l'administration supérieure, elle affectait de ne pas y ajouter foi. Il n'y a point d'intermédiaire régulier entre les Rayas qu'on opprime au mépris des Hatti-Shériffs et le pouvoir suprême, qui peut être écouterait leurs plaintes et mettrait un terme à leurs maux, s'ils lui étaient connus. Tant que les administrateurs et les administrés seront condamnés à se mouvoir dans ce cercle vicieux, la plaie qui dévore la Turquie ne pourra pas se cicatriser; l'avenir sera toujours gros de tempêtes.

»Ce n'est pas que les impôts soient réellement exorbitans et dépassent de beaucoup la proportion du revenu net sur laquelle ils sont prélevés dans les autres pays. Leur plus grand inconvénient est d'être inégalement répartis et de s'attaquer aux sources mêmes de la production, par le mode violent de perception que nous avons déjà signalé. Les douanes turques sont les plus libérales du monde; elles se contentent de droits fort modérés, qui excèdent rarement 3 %, sur tous les articles étrangers, et qui, à ce taux raisonnable, pourraient procurer au trésor d'assez beaux revenus, sans la vénalité ou l'inexpérience des préposés. Tous les autres impôts, dans le détail desquels je ne crois pas nécessaire d'entrer, se perdent entre les mains des traitans comme les eaux d'un fleuve parmi les sables, avant d'arriver à la mer. Les traitans vendent les taxes aux sous-traitans, qui les revendent à d'autres brocanteurs, de la même manière que la terre s'afferme en Irlande par domaines, bientôt subdivisés en parcelles, qui se réduisent en atomes. Ailleurs on se distribue des profits; ici on se partage des pertes. Où la richesse n'est pas fille du travail, il ne saurait y avoir que du butin: les revenus du fisc n'ont pas d'autre caractère en Turquie. Il n'y pas un seul fonctionnaire dans l'Empire qui sache, même approximativement, quelles sont ses ressources financières. Le peu de travaux qu'on exécute ne dépasse pas l'enceinte de la commune, rarement l'étendue d'un Pachalik, et n'ont jamais pour but la circonscription entière du territoire. La science des finances s'est bornée jusqu'à ce jour à altérer les monnaies, comme dans les plus mauvaises époques de notre histoire, et le gouvernement turc s'occupe de déprécier lui-même en ce moment un papier de circulation qui semblait réussir, en violant les promesses formelles qui en avaient facilité l'émission.

»On pourrait dire du régime administratif de la Turquie d'Europe que la commune n'y est pas en état de minorité comme chez nous, mais que l'individu n'y est jamais complètement émancipé. La centralisation n'existe pas, même pour les affaires où elle serait indispensable, et ce n'est que depuis l'établissement des troupes régulières que les Pachas se sont accoutumés à recevoir de Constantinople quelques indications générales plutôt que des ordres nets et précis. Aucun système n'a jamais dirigé, par exemple, la tenue des prisons de la capitale, qui sont abandonnées au plus affreux pêle-mêle, et dans lesquelles j'ai trouvé confondus des enfans, des détenus pour dettes, des marchands condamnés pour faux poids, des assassins et des voleurs de toute espèce. La terreur que ses repaires inspirent, même à ceux qui sont chargés de les garder, ne leur permet pas toujours d'y pénétrer et de savoir ce qui s'y passe; et ce n'est pas sans peine que j'ai obtenu la permission de m'y engager à mes risques et périls. Telle est pourtant l'influence de la justice sur l'esprit des hommes, que dans les gouffres où ces captifs sont abandonnés comme des bêtes fauves, il s'était établi une sorte d'ordre et d'hiérarchie parmi eux. Les détenus pour dettes s'étaient rangés à part dans une cellule, les enfans dans une autre, les assassins dans une troisième, chacun du consentement de tous, les vendeurs à faux poids seuls exceptés de cette classification méthodique, et livrés comme une proie aux agressions de leurs compagnons d'infortune, en signe du profond mépris qu'inspire le délit dont ils se sont rendus coupables.

»Dans le reste de la Turquie, les prisons sont encore plus horribles qu'à Constantinople; elles consistent en une espèce de fosse où les détenus sont enfouis tout vivans, trop souvent privés d'air et de lumière, prévenus et condamnés gisant sur la terre nue, sans registre d'écrou, sans autre garantie que la mémoire du geôlier contre les erreurs d'un juge ou la méprise d'un exécuteur. Les Turcs, comme tous les habitans de l'Orient, préfèrent ordinairement la justice sommaire des cadis, même quand elle se résout en bastonnades, ou, selon l'ancien usage, en mutilations, aux affreuses tortures du régime des prisons. Le gouvernement trouve de l'économie à ce système qui le dispense de pourvoir à l'entretien d'une armée de prisonniers, et ses maisons d'arrêt ne sont que des dépôts qu'il s'empresse de faire évacuer le plus rapidement possible. Quand je visitai les quatre prisons de Constantinople, elles ne renfermaient pas plus de 300 détenus, sauf le bagne, pour une population de 500,000 habitans. La justice turque aime mieux faire payer une amende aux coupables que la leur payer sous forme de pension dans le fond d'un cachot.

»Quoiqu'il n'existe pas de poste aux lettres en Turquie, par la raison toute simple que très-peu de gens savent écrire, même dans les rangs les plus élevés, la poste aux chevaux y est organisée dans toutes les directions presque sur le même pied que dans les états civilisés de l'Europe. Moyennant le prix de 25 centimes par *heure* de distance et par cheval, on peut se procurer des relais qui transportent d'un pas lent ou rapide, à son gré, le voyageur et ses bagages. Quand les bagages sont légers, les plus grandes distances peuvent être franchies au galop; dans le cas contraire, le voyageur est libre d'adopter une allure de promenade très-favorable à l'étude, et qui n'augmente en rien le taux de sa dépense. Les routes sont généralement sûres; mais, en cas de danger, jamais les autorités ne refusent une escorte aux étrangers munis d'un Firman ou d'un *Boyourdi* de Pacha. On exige toutefois un passe-port ou *Teskéré* régulier, qu'il faut avoir soin de faire visir dans les grandes villes aux intendances de santé nouvellement établies, de peur d'avoir à subir, en cas d'oubli ou de peste, de longues quarantaines d'observation.

»Les voyageurs chrétiens ne sont plus exposés à présent aux indiscrétions ou aux insultes de la populace. Le fanatisme des Turcs s'est fort adouci sous ce rapport, et l'on ne recueille plus dans les villes les plus arriérées, comme à Nissa et à Sophie, que les malédictions innocentes de quelques vieilles femmes. Partout la politesse turque dispute le voyageur à l'hospitalité chrétienne. Les Pachas s'empressent d'envoyer leurs chevaux, leurs gens et souvent un repas tout servi aux étrangers recommandés, après leur avoir assigné un logement qu'il serait presque impossible de se procurer, faute d'auberge. Dans la ville d'Andrinople, peuplée de 100,000 ames, la seule hôtellerie publique que j'aie rencontrée consistait en une sorte de forteresse distribuée par cabanons de sept à huit mètres carrés, ouverts à tous les vents, et dont je ne pus prendre possession qu'après en avoir chassé plusieurs centaines de corneilles. Il me fallut faire enlever le fumier dont elles avaient couvert le sol, et acheter, pour un séjour de quelques jours, le mobilier nécessaire que personne n'aurait voulu louer. Ces particularités peuvent donner une idée de la situation vraie du pays et du peu de souci de l'autorité musulmane en toute chose. Heureusement, la noble courtoisie des Pachas répare dignement les torts de leur administration.

»La partie la plus intéressante de cette administration, dont il me reste à parler, est celle qui concerne les rapports des Turcs avec les Chrétiens. Ces rapports sont fort simples et moins dénués de liberté qu'on ne pourrait le croire entre les deux populations. Aussitôt qu'un village renferme un nombre de Chrétiens suffisant, on leur permet de se choisir un chef qui devient l'interprète de leurs besoins et leur représentant près de l'autorité musulmane: lui seul a caractère pour répartir l'impôt et les corvées, pour transmettre les ordres des Pachas, pour s'entendre avec eux sur les réclamations que les Rayas peuvent avoir à présenter. Ce poste est généralement électif, et malgré les dangers qu'il a fait courir plus d'une fois aux Chrétiens qui en étaient investis, on le recherche avec empressement comme le seul but offert aux ambitions. Plusieurs milliers de villages chrétiens doivent à ces *ayans* ou *kodja baschis* la conservation de ce que je crois pouvoir appeler leur nationalité municipale, car le mot de patrie n'existe en Orient ni pour le Chrétien ni pour le Musulman, ailleurs que dans la commune. Il n'y a de grands intérêts pour eux, d'intérêts supérieurs, que ceux de la foi religieuse; tout ce que nous confondons dans ces mots: l'amour du pays, l'honneur du pays, l'indépendance du pays, les Turcs et les Chrétiens de la *Bulgarie*, de la Thrace et de la Macédoine, le trouvent réuni dans la commune. On ne connaît en Turquie que le patriotisme de clocher, le patriotisme de Minaret. Les frémissemens électriques qui parcourent les pays civilisés sur les ailes de la presse, de la correspondance publique et privée, du télégraphe ou des chemins de fer, n'y pourraient être excités que par la religion, difficilement par la politique. Si jamais les

Chrétiens d'Orient se soulèvent, ils arboreront pour étendard une croix. Ne leur supposez pas les idées abstraites qui ont produit tant de constitutions éphémères en Europe et en Amérique depuis cinquante ans, ils n'y comprendraient rien; ils ne demandent qu'à labourer et à prier librement dans leurs municipalités modérément imposées.

»Il est facile d'expliquer ces tendances modestes, quand on considère les distances énormes qui séparent les villes et les villages de la Turquie d'Europe. La plupart de ces foyers de population n'ont jamais eu de relations entr'eux; à peine quelques rares voyageurs les ont-ils parcourus à de longs intervalles, sans y laisser de traces de leur passage. On n'y parle pas même une langue commune: les Chrétiens du Balkan sont d'origine slave; ceux du Rhodope sont d'origine grecque. Ils détestent les Turcs; mais ils ne s'aiment point entr'eux. Ils ne se sont pas rapprochés jusqu'à consistance de peuple par un de ces liens puissans qui constituent les grandes nationalités. Ils n'ont encore mis en commun que leur haine du joug musulman, suffisante peut-être pour détruire, impuissante pour fonder. Ils n'ont produit aucun homme éminent sur qui les deux souches réunies puissent jeter les yeux, en vue de l'avenir. C'est déjà beaucoup que l'esprit municipal se soit maintenu au travers des vicissitudes de la conquête, et que la race turque ait pris soin de le fortifier elle-même, en vivant à l'écart, séparée des Chrétiens par toute la distance du Koran à l'Evangile, de la polygamie au mariage, du servage à la liberté. Mais il n'existe aucun principe de cohésion pour ces molécules municipales: il n'y a en Turquie ni routes, ni postes aux lettres, ni livres, ni journaux, ni sentiment national, ni cri de ralliement. Sans doute les Turcs s'en vont et les Chrétiens arrivent, mais comme les premiers peu-à-peu: l'émigration pourrait bien durer encore plus de cinquante ans. Voyez combien d'événemens il a fallu pour détacher la Moldavie, la Valachie, la Servie, la Grèce, et de nos jours la Syrie et l'Egypte! Chacun de ces derniers déchiremens a failli troubler la paix du monde, et pourtant il ne s'agissait que de séparer quelques tronçons de ce corps mutilé; que sera-ce le jour où il faudra lui mettre la main sur le cœur?

»Les hommes sincèrement préoccupés de la solution de ce grand problème social ne doivent pas perdre de vue que la religion même des Chrétiens de la Turquie d'Europe offre un sérieux obstacle à l'accomplissement de leurs nouvelles destinées. Tous ces Chrétiens appartiennent à la communion grecque et ne reconnaissent point, par conséquent, la suprématie du pontife de Rome. Cet isolement ajoute une difficulté de plus à toutes celles de la question orientale; il ne contribue pas peu à refroidir le zèle des catholiques romains, qui paraît s'être concentré de préférence sur la Syrie, à cause de la communauté plus intime des croyances. Il ôte un puissant élément de force à la cause des Bulgares, en les maintenant en dehors de la grande unité du monde catholique, et il apporte une complication politique plus ou moins éloignée dans le grand débat qui pourra s'ouvrir quelque jour en leur faveur. Les Chrétiens d'Orient ne sont pas de la communion qui leur eût donné l'Europe presque entière pour auxiliaire, et ils sont précisément de celle qui peut la leur donner pour ennemie. Tout se réunit donc pour appeler à l'étude de cette grande cause de la civilisation contre la barbarie l'attention des esprits éclairés. J'exposerai bientôt comment la religion musulmane oppose une barrière infranchissable au système de fusion tenté en Servie entre les Chrétiens et les Turcs, car ce n'est point une fusion, c'est une retraite qui s'opère ou plutôt qui s'est opérée en Servie. Il n'y a plus que des Chrétiens victorieux d'un côté, et quelques Turcs prisonniers de l'autre. La même séparation, plus profonde et plus radicale, s'est terminée en Grèce par l'émigration entière de la famille musulmane. Il n'y a plus de Turcs en Moldavie, en Valachie, en Algérie, en Egypte. Où vont-ils depuis le commencement de ce siècle? Il ne restera bientôt plus d'eux qu'un souvenir semblable à ces vastes cimetières des plaines de la Thrace, qui signalent les lieux où furent des villages; mais les villages ont disparu!

»Cette décadence fatale de la race musulmane en Turquie étonne au sein de l'admirable contrée qu'elle habite. L'incurie de son gouvernement et sa triste impuissance ne surprennent pas moins en présence des ressources dont il pourrait disposer. Là, plus qu'ailleurs, tout le mal est l'œuvre des hommes. L'administration turque est une véritable théocratie. La plupart des terres appartiennent sous le nom de *vacoufs* aux mosquées, c'est-à-dire, aux gens qui en vivent. Il n'y a pas une mosquée, qui n'ait sa dotation, et qui ne soit entretenue avec un soin religieux; une chancellerie particulière administre les biens de celles de fondation impériale. Le domaine affecté à l'entretien de toutes les autres est tellement sacré et inviolable, qu'on n'en pourrait rien distraire, même pour les besoins publics les plus urgens. Toutes ces terres, qui sont en général les meilleures et qui occupent presque le tiers du sol, sont exemptes d'impôts. Le mode vicieux de faire lever les autres taxes par les Pachas en rend le produit à-peu-près stérile. Aucun système, aucune règle précise ne dirigent les collecteurs; aucune surveillance financière ne protège l'état contre leurs prévarications. Quoiqu'elle paraisse réduite au marasme, la Turquie est fort riche: les seules rizières de la Thrace donneraient des revenus incalculables, si elles étaient exploitées avec intelligence et avec probité. Mais les réformes mêmes qui ont été exécutées par le Sultan Mahmoud tournent au détriment des finances de l'Empire. Ainsi l'établissement des troupes régulières, en soulageant les Pachas de l'obligation d'entretenir leurs anciens contingens, n'a servi qu'à rendre la plupart d'entr'eux plus riches et les contribuables plus pauvres. Une lueur d'ordre suffirait pour donner à ce pays le ressort qui lui manque et la vie qui s'éteint; mais le principe religieux qui domine ses maîtres est incompatible avec l'établissement d'aucun ordre régulier. Tant qu'il y aura en Turquie une population qui se croit née pour consommer aux dépens d'une autre condamnée à produire, la première diminuant toujours, la seconde augmentant sans cesse, le pays marchera vers une crise inévitable. Cette crise frappe aujourd'hui tous les yeux. Toutes les réformes entreprises sous l'influence du Koran n'ont abouti qu'à affaiblir les Musulmans, sans donner satisfaction aux Chrétiens. Le problème à résoudre, c'est de mettre d'accord l'Evangile et le Koran, car c'est le Koran qui administre aujourd'hui la Turquie devenue par la force des choses totalement chrétienne. Il y a à résoudre en Orient bien plus qu'une question politique: il y a une question religieuse, comme au temps des croisades. J'en exposerai les élémens dans une prochaine lecture.»

On lit dans le *National*:

«Nous avons déjà donné un échantillon du style de M. Théophile Gauthier, décoré de la Légion-d'Honneur. Nous allons citer encore, sans commentaire, quelques fragmens détachés d'un de ces feuilletons qui l'ont recommandé au bon goût de M. Duchâtel:

«Kleing! klang! Voici que l'on sonne Levassor paraît sous la »forme d'un vieux docteur cacochyme et *très-octogénaire*, et »*douilleté de soie puce*, crâne dépouillé, lunettes sur le nez... Sé»raphine, nourrie des extravagances des réformatrices, débite »des tirades *d'un jargon malsain*.

».....Cela vous donnera une idée du costume de Levassor qui »*dépasse toutes les limites du* PHARAMINEUX ET DU SUPERCOQUEN»TIEUX!.. Mme Pasiphaé... lui chante avec l'aide de deux pantins »qu'elle tenait cachés dans son immense manchon d'hermine, »un trio de sa composition *à faire envie aux Kreister les plus éche»velés et les plus abracadabrans!*»

»Voici enfin un dernier extrait de compte rendu, qui couronne dignement cette œuvre *pharamineuse, supercoquentieuse* et *abracadabrante*:

«Cet étudiant de dixième année est tout ce qu'il y a de plus »*flambard*, de plus *chicard*, *chicandard*, *chicordisant*, de plus »*ballochard*, de plus *chocnosophe* au monde; il a fait à la Chau»mière le désespoir des sergens de ville. Il *chaloupe*, *bahute*, »*cancanne*, danse la Robert-Macaire et la Saint-Simonienne dans »la dernière perfection, *culotte les pipes* et joue avec son nez de »tous les instrumens à vent.»

»Assurément c'est bien peu qu'une simple décoration de la Légion-d'Honneur pour un homme qui enrichit la langue française d'expressions si nouvelles et si recherchées. Nous pensons que l'auteur ne s'en tiendra pas là et qu'il se fera nommer au moins grand cordon de *l'Ordre Chicard*.»

L'*Espérance* contient ce qui suit:

M. de Balzac a publié dans *La Presse* une suite de feuilletons sous le titre de: *Mémoires de deux jeunes mariées*. Nous n'en ferons pas l'analyse par la bonne raison que nous n'avons pas pris la peine de les lire; et, l'eussions-nous fait, nous ne passerions pas notre temps à un pareil travail. Mais on nous a mis sous les yeux le dernier chapitre de ces *Mémoires*; l'auteur y raconte la mort d'une jeune femme qui s'est précipitée au devant du tombeau par un sentiment de jalousie qui se trouve ensuite avoir reposé sur de fausses conjectures. Veut-on savoir maintenant comment M. de Balzac fait parler cette femme à ses derniers momens:

«Je meurs adorée: que puis-je vouloir de plus? Me réconcilier avec Dieu que j'ai négligé peut-être, et vers qui je m'élancerai pleine d'amour, en lui demandant de me rendre un jour ces deux anges dans le ciel. Sans eux, le paradis serait désert pour moi.

— »Je veux être jolie jusque dans mon cercueil, m'a-t-elle dit avec un sourire qui n'est qu'à elle....

»Dans sa Chambre, il n'y a pas trace de maladie: les boissons, les gommes, tout l'appareil médical est caché.

— »N'est-ce pas que je fais *une belle mort?* disait-elle hier au curé de Sèvres à qui elle a donné sa confiance.

»Hier Louise a eu pendant quelques momens le délire, mais ce fut un délire vraiment élégant, qui prouve que les gens d'esprit ne deviennent pas fous comme les bourgeois ou comme les sots. Elle a chanté d'une voix éteinte quelques airs italiens des *Puritains*, de la *Somnambule* et du *Mosè*. Puis, mon ami, l'ange le plus charmant que nous pourrons voir jamais sur cette terre ne nous a plus laissé que sa dépouille. Administrée la veille à l'insu de Gaston qui, pendant la terrible cérémonie, a pris un peu de sommeil, elle avait exigé de moi que je lui lusse en français le *De profundis*, pendant qu'elle serait ainsi face à face avec la belle nature qu'elle s'était créée.»

Ailleurs, M. de Balzac dit que cette femme est morte en disant les choses *les plus sens es* de la manière la plus élégante.

Que pensez-vous, lecteur, d'un si abominable dévergondage? Les expressions nous manquent pour le qualifier. Notez seulement que *La Presse* se plaignait, l'autre jour, de ce qu'on ne faisait rien pour *moraliser* les classes inférieures. Et voilà comme elle *moralise* elle-même le pays! O bonne foi! ô pudeur!

Théâtre-Royal-Français.

M. *Ch. DUVERNOY*, DIRECTEUR-GÉRANT.

Les comédiens ordinaires du roi, auront l'honneur de donner:

Samedi 12 février:

Au bénéfice de MM. et Dames Choristes du Théâtre-Royal-Français.
La première représentation de. LES DIAMANS DE LA COURONNE, opéra en trois actes, paroles de MM. Scribe et de St.-Georges, musique de M. Auber.

On commencera à SEPT heures précises.

ANNONCES.

Mr. S. N. DENTZ,

Dentiste de LL. MM. le Roi et la Reine et de LL. AA. RR. le Prince d'Orange et le Prince Frédéric des Pays-Bas, arrivera le 14 dans la résidence pour y séjourner jusqu'au 20 de ce mois. Il descendra à l'hôtel dit *Toelast* sur le *Kleine Groenmarkt*. 4440.

MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel sur le Port, dit *Hôtel des Étrangers*, Quai Van Dyck, nº 53 et 55, vis-à-vis l'embarcadère des bateaux à vapeur à Anvers.

Librairie Van Tetroode,

Janhendrikstraat, 268.

LECTURE DE JOURNA

Service régulier, abonnement au mois.

Le Globe, le Temps, Journal de La Haye; Journal du l'Emancipation; Handelsblad; Arnhemsche Courant bode; etc.

On s'abonne pour un ou plusieurs journaux. S'adresser po les heures à la libraire susdite, où l'on trouve par *OCCASI QUE:* Delavigne, Théâtre. Œuvres de Millevoye, de Victor Hugo, de Musset, Reboul, Gautier, Deschamps, etc., etc. Les meilleurs

Romans

de Balzac, Bastide, Bodin, Bonnelier, Brot, Léon Gozlan, Ja Marryat, Nodier, Raymond, Saintine, etc., etc., tous avec d RABAIS, tant que la collection, qui devient bien petite,

Pièces de Théâtre

à 10, 15, 20 et 25 Cents.

Romances

de Labarre, Masini, Adhemar, Puget, Schubert, etc. cinq pièces au choix.

Les Portraits de VIEUXTEM

et autres grands artistes.

Bibliothèque Historique et Mili

avec un rabais considérable (exemplaire de hasard)

LIVRES POUR LES ENFANS, surtout en hollandais, e nombre.

PAPIERS; MUSIQUES; CORDES ITALIENNES; PLUM TES; PORTEFEUILLES; CRAYONS; etc., etc.

DÉPOT de Savons fins, Cosmétiques, Pommades, *logne, etc., etc.*

Tabatières en corne de Buf

Plumes d'acier en cent différentes sortes, etc., etc.

NB. L'occasion vient de se présenter de re *LE GLOBE, LE TEMPS* et *L'ÉMANCIP* dès l'arrivée ici, respectivement ou ensemble prix modique.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 8 FÉVRIER.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 7 févr.	Cours du 8 fév. Fluctuations	
Dette active........	5	100 15/16	de 100 15/16	à —
d° d°	2½	51 13/16	» 51 13/16	» —
d° différée		—	» 119/128	» 15/
Billets de chance......		—	» 25 15/16	» —
Syndicat........	4½	92 1/8	» 92 1/8	» —
d°	3½	76 3/4	» 76 5/8	» —
Société de Commerce ..	4½	157 7/8	157 3/4	158
d° nouvelle	4½	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes....	5	98 7/16	» 98 7/16	» 98 9/1
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 106	» —
d° d° 1828 & 1829.	5		» 105 7/8	» —
Insc. au G. L.......	6		» —	» -
Certific. au d°.......	6	—	» —	» —
d° à Hambourg ...	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822..	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 99	» 99 1/
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 5/8	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830 ..	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix ...	/	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam .	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris ..		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	22	» 22	» 22 1/
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp. ..	4	—	» —	» —
d° métalliques. ...	5	—	» —	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam ..	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5	—	» —	» —
d° à Londres. ...	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres......	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835 .	/	—	» —	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	64	» 63 3/4	» 64
MEXIQUE. d° d° ...	5	—	» —	» —
COLOMBIE emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 8 FÉVRIER.

	Int.	
Métalliques.............	5	110 1/2
Naples	5	—
Ardouin..............	5	22
Dette différée, anc........		—
Dito nouv.............		—
Passive.	5	5 3/4
Lots de Hesse		26

Cours après la Bourse (2 3/4 heures)

Ardouin 22 1/8 cours.

BOURSE DE VIENNE DU 1er FÉVRI

Métalliques, 5 %	107 5/8	Lots de 1834.	
Dito, 4 %	99 15/16	Actions de la Ba	
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres ville On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., Nº 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, direc correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), nº 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.